

**DEMANDE DE SUBVENTION REMPLACEMENT D'UN
CHAUFFAGE A GAZ, A MAZOUT OU ELECTRIQUE PAR UNE
ENERGIE RENOUVELABLE**
**Fonds communal pour les énergies renouvelables
et le développement durable**

La demande doit être adressée à la Commune avant le début des travaux.

A remplir uniquement par la COMMUNE

N° dossier :

Date de réception :

PROPRIETAIRE

Nom, Prénom : N° de tél. :

Adresse : N° de portable :

Localité : Courriel :

Seules les personnes physiques ou morales domiciliées ou dont le siège se situe sur le territoire communal peuvent être demandeurs (Article 5 du règlement d'application sur le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable)

A remplir uniquement si PROPRIETAIRE (S) MULTIPLE (S) (Bâtiment collectif PPE)

Nom, Prénom : N° de tél. :

Personne de contact

Nom, Prénom : N° de tél. :

Adresse : N° de portable :

Localité : Courriel :

SITUATION DU BÂTIMENT

Rue et N° :

Parcelle N° :

ECA N° :

Type de bâtiments

Habitation individuelle Habitation collective Autre type d'habitation

Municipalité de Chavornay

Rue du Collège 1 • Case postale 63 • 1373 Chavornay • Tél. 024 442 85 14

www.chavornay.ch • bourse@chavornay.ch

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

Description de la nouvelle installation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Marque : Type:
Puissance totale installée (kW/h) :

PIECES A FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- Le formulaire annonce d'installation signé par la Commune ou le permis de construire.
- Le devis détaillé du prestataire.

PIECES A FOURNIR A LA FIN DES TRAVAUX

- La facture finale, ainsi que sa preuve de paiement.
- Le procès-verbal de mise en service.

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Titulaire du compte :
Nom de la banque :
N° IBAN:

A NOTER

- La demande de subvention est indépendante de l'autorisation municipale.
- La date de réception de la demande datée, signée et munie des documents exigés fait foi.
- La Commune examine la demande et informe le requérant de sa décision par courriel.
- Seules les demandes complètes seront analysées.
- Par sa signature, le bénéficiaire confirme l'exactitude des indications ci-dessus et accepte le règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Lieu et date :

Signature(s) du (des) propriétaire(s) et/ou du mandataire

REMARQUE (S) DU BUREAU TECHNIQUE

Remarques :

Date et signature :

DECISION DE LA MUNICIPALITE

Remarque (s) de la Municipalité :

Subvention accordée / refusée le :

(Sous réserve de la disponibilité du fonds selon l'article 11 du règlement d'application sur le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable)

Montant : CHF

Le Municipal en charge des énergies renouvelables